

semblables à Toronto, à Vancouver et ailleurs. Nous avons fait l'acquisition de l'immeuble nécessaire pour le poste de Vancouver et on procédera à son organisation bientôt.

M. Green: De quel immeuble s'agit-il?

L'hon. M. Claxton: D'un immeuble qui a déjà servi de club dans le centre de la ville.

Le député des Trois-Rivières demande de justifier le crédit relatif au *Magnificent*. Son collègue, le député de Kamloops, différerait d'opinion, ce qui indique...

M. Fulton: Non, il ne différerait pas d'opinion.

L'hon. M. Claxton: Je crois que le compte rendu démontrera qu'alors que le député des Trois-Rivières a parlé de la nécessité de maintenir un porte-avions sur la côte de l'Est, le député de Kamloops en a réclamé un, lui, pour la côte de l'Ouest.

M. Fulton: Le compte rendu ne démontrera rien de tel.

L'hon. M. Claxton: Si j'ai mal compris le député, je le regrette.

Pour répondre au député des Trois-Rivières, je dirai qu'un porte-avions est nécessaire dans un pays comme le Canada, parce que, de nos jours, c'est là une arme essentielle contre les sous-marins. Le sera-t-il encore dans cinq ou dix ans? Tout dépend des nouvelles armes qu'on mettra au point entre temps. Tout le monde admet la nécessité actuelle des porte-avions dans la lutte contre les sous-marins. Cela étant, convient-il que nous comptions sur le prêt d'un porte-avions par l'Angleterre ou les États-Unis, en vue de former les équipages de nos vaisseaux antisous-marins? Puisque nous étions en possession de ce porte-avions,—qui, soit dit en passant, est la propriété de l'Angleterre,—et que, vers la fin de la guerre, nous avions formé notre propre aéro-navale, il nous a paru opportun de ne procéder à aucun changement marqué pour le moment, mais de nous contenter d'un seul porte-avions, de suivre les progrès tactiques, de nous y conformer tant que la découverte d'autres méthodes de lutte ou l'élaboration de nouveaux plans de défense coordonnée ne nous pousseraient pas à modifier notre attitude. De toute façon, nous avons l'intention de maintenir en service le porte-avions.

Les renseignements fournis à l'égard des dépenses occasionnées par le porte-avions avaient trait uniquement aux frais d'entretien. Le député a cité le chiffre de \$4,500,000, si je ne me trompe. Il me semble que le chiffre est à peu près celui de la réponse. Le député a ensuite mentionné une déclaration du chef des services navals, à Vancouver, qui fixait ces frais à 20 millions. Le chef des services de la marine m'a dit qu'il n'a

[L'hon. M. Claxton.]

jamais formulé une telle déclaration. Le chiffre réel de l'ensemble des frais d'exploitation de ce porte-avions, y compris le maintien de la base de Dartmouth et tous les autres frais pertinents, s'établit à 10 millions de dollars par an.

Comme quelqu'un l'a proposé, on pourrait utiliser un contre-torpilleur au coût de deux millions ou deux millions et demi par an, mais nous ne disposerions pas des mêmes moyens de formation du personnel de l'active et de la réserve. Il faudrait, évidemment, quand même un porte-avions pour former le personnel à la lutte contre les sous-marins.

M. Balcer: Lequel de ces chiffres est le bon? Le ministre nous a dit que l'entretien d'un porte-avions,—c'est-à-dire l'ensemble des frais d'exploitation,—coûte quatre millions et demi par an. Il nous informe que le chef des services de la marine n'a pas parlé de 20 millions, mais de 10 millions. Il existe encore un écart de 5 millions entre les deux chiffres.

L'hon. M. Claxton: Non, je regrette. Je ne me suis pas exprimé clairement. Le coût réel d'exploitation du porte-avions et des avions s'établit à quatre millions et demi de dollars. Toutefois, quand on inclut les réparations importantes, le nouvel outillage et les immobilisations, le coût d'un porte-avions revient à dix millions de dollars par année. D'autre part, le coût de mise en service, y compris le combustible, le carburant et les approvisionnements, est de quatre millions et demi.

M. Balcer: Et ce montant de 20 millions?

L'hon. M. Claxton: Il n'est pas question de 20 millions.

M. Balcer: J'ai vu la mention de ce montant dans une dépêche de la *Presse canadienne*.

L'hon. M. Claxton: Les journaux l'ont mentionné, mais...

M. Balcer: Un autre rapport, de la même date, qui a paru dans le *Herald* de Vancouver, disait ceci:

Le vice-amiral Harold Taylor Grant, C.B.E., D.S.O., R.C.N., chef d'état-major de la flotte a dit, jeudi, que le *Magnificent* coûte environ 19 p. 100 des 83 millions de dollars affectés au budget de la marine de guerre. Il juge que cela aidera nettement à la formation des marins canadiens. Il a ajouté que l'entretien du porte-avions *Magnificent* et de l'aviation navale coûte aux contribuables environ 20 millions de dollars par année.

L'hon. M. Claxton: Je le répète, le chef d'état-major de la flotte m'a affirmé qu'il n'avait jamais dit cela.

M. Balcer: Alors, ces deux journaux font erreur?